

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N° 14\_CC\_2018\_CCDS**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Séance du 3 avril 2018

Date de convocation : 30 mars 2018 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-huit et le trois avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Jean-Claude HORTH, Wansy JEAN-FORT, Jacquy PIERRE-MARIE, Céline ZULEMARO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Denis BURLLOT à Françoise FREDOC  
Enrico WILLIAM à Didier BRIOLIN  
Daniel MANGAL à François RINGUET  
Isabelle NIVEAU à Jacquy PIERRE-MARIE  
Justine SAIBOU à Vanessa BOIS-BLANC CHASE  
Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC à Céline ZULEMARO

**Absents non excusés :**

Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Armide MATHIEU, Annie ROBINSON-CHOCHO, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération en date du 23 juillet 2015, la CCDS a adhéré à la mise en place du dispositif « contrat de ville 2015-2020 » sur le territoire communautaire et en conformité aux missions de l'EPCI ciblées dans l'intérêt communautaire.

A cet effet, il est proposé que la Communauté de Communes Des Savanes contribue annuellement à hauteur de 100 000€ sur l'ensemble des actions proposées dans les quartiers prioritaires sur les axes suivants :

- Education et accès aux savoirs de base
- Emploi et développement économique
- Logement et habitat
- Santé et accès aux soins
- Culture et expression artistique
- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique
- Accès aux droits et prévention des discriminations

La participation de la CCDS représenterait 2.84% du coût global de la programmation 2018 qui est estimée à 3 516 507€ en cofinancement avec différents partenaires :

- Etat : 22.22%
- CGET : 18.22%
- Mairie de Kourou : 9.80%
- CTG : 9.78%
- Autres : 37.14%

A ce jour, seule la ville de Kourou est signataire de cette convention et œuvre activement dans 4 quartiers (Eldo, Anse, Nobel, le Bourg) en partenariat avec les différentes associations situées dans la commune. Les actions touchent plus 14 875 habitants et au regard des résultats de l'an dernier, le bilan a été très satisfaisant.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une subvention pluriannuelle de 100 000€ à la ville de Kourou dans le cadre du dispositif du contrat de ville « 2015-2020 » à compter de l'exercice 2018. »

### **Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la Communauté de Communes Des Savanes par arrêté de Monsieur le Préfet de Guyane n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu la délibération du 23/07/2015 de la CCDS relative à la mise en place du contrat de ville 2015-2020 ;

Vu l'avis du bureau en date du 22/03/2018 ;

Ayant entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder une subvention pluriannuelle de 100 000 € à la ville de Kourou dans le cadre du dispositif «contrat de ville 2015-2020» à compter de l'exercice 2018

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 21

Pour : 18 (dont 05 procurations)

Contre : 01

Abstention(s) : 02 (dont 01 procuration)

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 avril 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

  
**François RINGUET**

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mardi 17 avril 2018 13:56  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte [UNSCANNED]  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20180417-10960.xml; 973-200027548-20180403-14\_CC\_2018\_CCDS-DE-1-2\_8971.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-04-17

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 14\_CC\_2018\_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 973-200027548-20180403-14\_CC\_2018\_CCDS-DE

---